

l'an dernier. A-t-on vu les Etats-Unis courir aux armes pour sauver la Tchécoslovaquie? S'ils ont élevé la voix, ce ne fut que pour condamner vertement Neville Chamberlain d'avoir assuré la paix en sacrifiant les démocraties. Ils avaient des accords commerciaux avec la Belgique, la Suède, les Pays-Bas et la France. Va-t-on me dire qu'en cas d'invasion de la Suède, de la Belgique ou des Pays-Bas par l'Allemagne, les Etats-Unis seraient plus pressés d'aller à la rescousse de ces pays parce qu'ils ont des accords de commerce avec eux? Selon moi, ce ne sont là que de vaines paroles. Soit dit en passant, nous avons des accords commerciaux avec vingt-cinq ou trente pays, y compris l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Cela nous empêchera-t-il de combattre au besoin leurs principes autoritaires de gouvernement? Advenant un conflit international, serons-nous, pour cela, plus portés à nous ranger de leur côté? Pour ma part, je répète qu'il est oiseux de placer la discussion sur le terrain patriotique. Le commerce, à mon sens, ne repose pas sur des motifs d'ordre patriotique, il repose sur des principes d'affaires. Le malheur veut que le peuple américain, et je le déclare de nouveau sans irrévérence, car j'aime profondément ce peuple, soit composé de commerçants avertis, d'hommes d'affaires tenaces, et lorsqu'il choisit de nouer des relations commerciales avec ce Gouvernement, du moins avec le parti actuellement au pouvoir, c'est toujours à son avantage. Tel est le principe qu'il entend appliquer, et il l'applique véritablement.

Parce que ce traité de commerce, considéré du point de vue patriotique, serait censé assister l'empire, on a laissé entendre qu'il deviendrait le grand cheval de bataille lors du prochain appel au peuple. Jusqu'au récent imbroglio en Ontario, ce devait être l'unité nationale. J'avertis sans tarder le Gouvernement qu'il n'aura pas le choix en la matière, et que c'est le peuple qui se prononcera. Le peuple s'est d'ailleurs déjà prononcé, et la question principale de la campagne sera le passé du Gouvernement, ses faits et gestes, son inaction magnifique, à mon sentiment beaucoup plus inactive que magnifique. A ce propos, il nous faudrait, semble-t-il, moins de mise en scène et de propagande, moins d'excuses et de vantardises, et plus de faits, surtout plus d'action. Le Gouvernement actuel a commis la faute de s'endormir après les élections ou, suivant une expression de Mitch, de lever le store, de risquer un œil, puis de se retirer et de rester engourdi pour trois autres semaines. J'aime à citer Mitch, parce qu'il trouve des expressions heureuses lorsqu'il se prononce sur ses propres amis.

Encore une fois, les accords de commerce sont une excellente chose lorsqu'ils ont l'équité

[L'hon. M. Manion.]

pour base, et en ce qui me concerne je voudrais qu'il n'y ait pas d'exception sur ce point. Je voudrais un marché au moins aussi avantageux pour le Canada que pour les consignataires, et je doute fort qu'il en soit ainsi cette fois. En somme, l'un des grands objectifs du tarif douanier est de stimuler le commerce avec les nations étrangères, c'est-à-dire de susciter des accords de commerce avec l'étranger. L'abaissement de tel ou tel article du tarif suppose quelque compensation. L'un des grands désavantages d'un pays qui vise au libre-échange est qu'il n'a rien à offrir pour s'attirer des concessions. Notre tarif douanier nous permet de conclure des marchés, et je crois que nous devrions en profiter un peu plus.

Au sujet du tarif, j'ajouterai que j'ai foi en un régime tarifaire, non seulement parce qu'il nous permet de conclure des marchés avec les pays étrangers, mais encore parce qu'il protège notre industrie contre la concurrence déloyale de nations comme le Japon, pays où les salaires et les conditions d'existence laissent tant à désirer. Le tarif protège nos ouvriers contre pareille compétition et permet aux nôtres de conserver leur emploi; il place notre agriculture à l'abri de la concurrence déloyale de certains endroits des Etats-Unis où, par exemple, le climat diffère notablement du nôtre, et multiplie les débouchés pour les produits de nos propres cultivateurs. En fait nous savons que les produits agricoles canadiens accaparent bon an mal an à peu près 90 p. 100 de nos propres marchés.

Je ne suis pas d'avis que le fait d'avoir un tarif douanier contribue, comme on le croit généralement, à élever les prix des denrées. Dans certains cas, il n'y a guère à en douter et nous pourrions tous énumérer des articles dont le prix a été ainsi haussé; mais il y a des exceptions. Je ne traverse pas la frontière aussi souvent que certains de mes vis-à-vis, mais il m'arrive de passer quelques jours de congé aux Etats-Unis et chaque fois je me suis fait un devoir de comparer les prix de denrées correspondantes. Très souvent les prix étaient beaucoup plus bas au Canada qu'aux Etats-Unis, même lorsque nous avions un tarif de trente ou trente-cinq pour cent. Je pourrais énumérer plusieurs sortes de denrées. Il y a un instant je mentionnais les chaussures; je pourrais ajouter les pneus d'automobile, fabriqués par la même compagnie, et grevés d'un droit de 30 p. 100 lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis au Canada. J'ai constaté que je pouvais me les procurer à meilleur compte à Fort-William qu'à Chicago. Je pourrais citer les bons lainages, qui sont certainement moins chers au Canada qu'aux